

14-04-2020

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 14 AVRIL 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, la présidente et mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol.

145-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 3, 9, 23 et 30 mars 2020;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Emprunt temporaire – Règlements d'emprunt;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. Adoption du plan de sécurité civile;
7. Création de l'organisation municipale de la sécurité civile;
8. Pandémie COVID-19 – Fermeture des bâtiments municipaux et autres installations au public;
9. Embauche de quatre pompiers;
10. Fonds d'urgence – Bons alimentaires;

VOIRIE

11. Embauche d'un étudiant en horticulture;

URBANISME

12. Demande de PIIA 2020-001 : 6031, place des Ruisseaux
 - Autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée;
13. Demande de PIIA 2020-002 : 5040, rue Rainville
 - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon 10 x 12);
14. Avis de motion - Règlement 394-2020 visant à modifier le Règlement 389-2020 concernant l'instauration d'un programme de rénovation - Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

15. Demande d'aide financière au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020: Mandat au directeur général et autorisation de signature de la demande et de la convention d'aide;
16. Autorisation à Olivier Vachon de vérifier les antécédents criminels des postes étudiants;
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

146-2020

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 3, 9, 23 et 30 mars 2020 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

147-2020

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité,

SUITE DE LA RÉOLUTION 147-2020

totalisant la somme de 81 762,31 \$ (chèques n^{os} 30 357 à 30 417) ainsi que la somme de 667 088,98 \$ (paiements en ligne 500 992 à 501 082) pour un total de 748 851,29 \$ et les salaires de 119 151,69 \$ du mois de mars 2020 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

La séance étant diffusée sur Internet, la mairesse procède à la période de questions en répondant à la question reçue par écrit d'une citoyenne.

148-2020

Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'emprunt suivants ont reçu toutes les approbations requises:

Règlement d'emprunt	Montant du règlement
373-2019	770 363 \$
374-2019	240 123 \$
387-2020	4 372 693 \$
Total	5 383 179 \$

CONSIDÉRANT QU' un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer les dépenses engagées du projet de règlement 373-2019 pour les travaux de pavage, bordures et éclairage pour la future rue « D », une partie de la rue Bissonnette, une partie de la Henri-L.-Chevrette et la réfection du carrefour giratoire (rue Henri-L.-Chevrette) du projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix – Phase 3.1 »;

CONSIDÉRANT QU' un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer les dépenses engagées du projet de règlement 374-2019 pour le projet d'agrandissement du dépôt des neiges usées;

CONSIDÉRANT QU' un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer les dépenses engagées du projet de règlement 387-2020 pour le projet de construction de la caserne;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'obtenir trois emprunts temporaires permis par la loi, au taux préférentiel, auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et du centre de Lanaudière et d'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**149-2020**

Adoption du plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

SUITE DE LA RÉOLUTION 149-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Prudent groupe conseil soit adopté;
2. que le directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;
3. que cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

150-2020
Création de l'organisation municipale de la sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

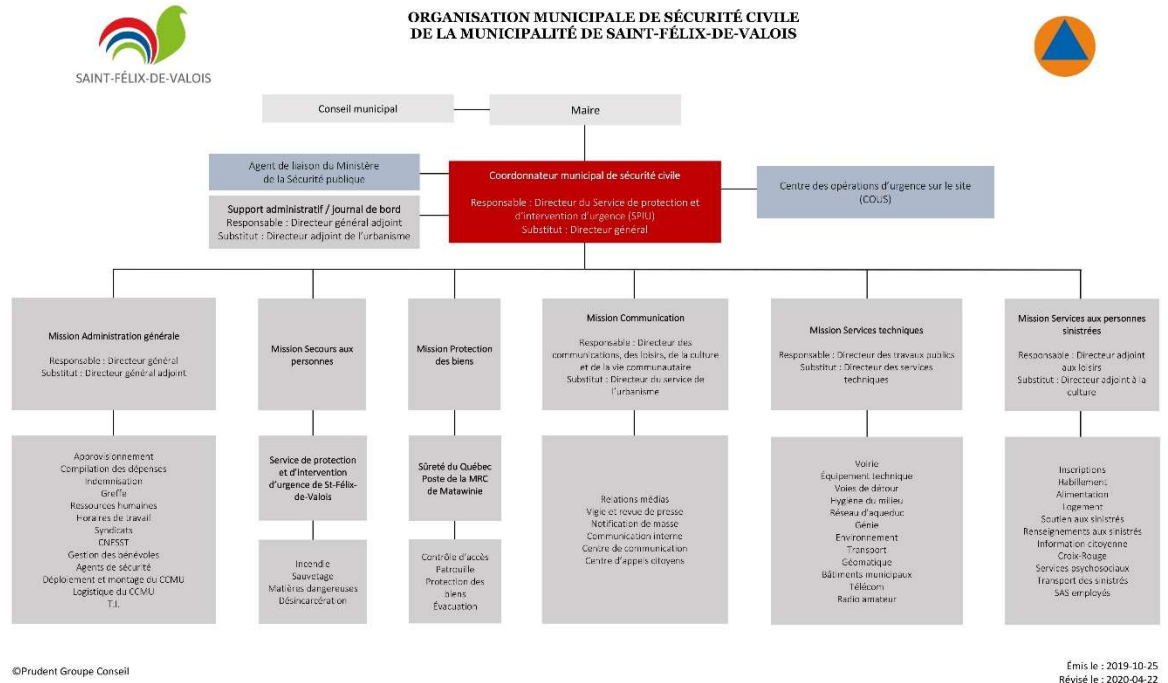
EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;
2. que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

ORGANIGRAMME

SUITE DE LA RÉOLUTION 150-2020



3. que cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

151-2020
Pandémie COVID-19
Fermeture des bâtiments
et autres installations au
public

CONSIDÉRANT la situation actuelle entourant la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les décrets et les arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le conseil entérine la fermeture administrative au public des bâtiments municipaux et des installations de jeux dans les parcs municipaux afin d'éviter la propagation de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

152-2020
Embauche de quatre
pompier

CONSIDÉRANT QUE le Service de protection et d'intervention d'urgence doit procéder à l'embauche de quatre pompiers afin de remplacer ceux qui ont quitté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes comme pompiers, selon les normes d'embauche et de rémunération actuellement en vigueur et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels :

SUITE DE LA RÉOLUTION 152-2020

NOM	DATE D'EMBAUCHE
Alexandre Duhamel	15 avril 2020
Quoc Hao Tran	15 avril 2020
Michaël Fernandes	15 avril 2020
Mehmet Kabasakaloglu	15 avril 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

153-2020

Fonds d'urgence –
Bons alimentaires

CONSIDÉRANT la situation actuelle entourant la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite venir en aide aux gens dans le besoin pendant cette situation exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le conseil municipal accorde un Fonds d'urgence supplémentaire pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ pour des bons alimentaires afin d'aider les gens qui sont dans une situation précaire due à la pandémie de la COVID-19, selon les conditions suivantes :

Le demandeur devra :

- être citoyen de Saint-Félix-de-Valois;
- avoir vu sa situation changer depuis les mesures de confinement en lien avec la pandémie du coronavirus;
- ne pas déjà recevoir du soutien du comptoir vestimentaire;
- attendre deux semaines (période) avant de redéposer une demande.

L'aide accordée sera équivalente à 100 \$ par période pour une personne seule, plus 25 \$ par personne supplémentaire dans le ménage qui répond aux conditions énumérées précédemment.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

154-2020

Embauche d'un étudiant
en horticulture

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre pour l'entretien des aménagements paysagers;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'entériner l'embauche de M. Marc-Olivier Vincent à titre d'employé étudiant, à compter du 20 avril 2020, afin qu'il effectue divers travaux d'horticulture pour le Service des

SUITE DE LA RÉOLUTION 154-2020

travaux publics. Sa rémunération est établie à 16,79 \$ de l'heure, selon l'échelon 2 de l'échelle salariale de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

155-2020
Demande de PIIA
2020-001 – 6031, place
des Ruisseaux

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 032 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 010-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 6031, place des Ruisseaux, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

156-2020
Demande de PIIA
2020-002 – 5040, rue
Rainville

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon 10 X 12) sur le lot 6 288 467 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 011-CCU-2020) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (cabanon 10 X 12) au 5040, rue Rainville, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

157-2020

Avis de motion – Règl. 394-2020 concernant la modification du Règl. 389-2020 sur l’instauration du programme de rénovation

Le conseiller M. Gyslain Loyer donne avis de motion que lors d’une prochaine séance, sera adopté un règlement modifiant le Règlement 389-2020 sur l’instauration du programme de rénovation – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 394-2020.

158-2020

Demande d’aide financière au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020 – Mandat au directeur général et autorisation de signature de la demande et de la convention d’aide

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d’aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’engage à financer la totalité du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. de mandater le directeur général à produire une demande d’aide financière, au montant de 50 000 \$ à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications, à signer ladite demande et à y joindre tous les documents afférents;
2. d’autoriser le directeur général à signer le document de la convention d’aide.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

159-2020

Autorisation à Olivier Vachon de vérifier les antécédents criminels des postes étudiants

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

- d’autoriser M. Olivier Vachon, directeur adjoint au Service des loisirs et de la vie communautaire, à signer l’entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables;
- de nommer M. Olivier Vachon, directeur adjoint au Service des loisirs et de la vie communautaire pour compléter les consentements de chaque candidat appelé à travailler auprès de personnes vulnérables;

Les résultats seront transmis par courrier par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

160-2020

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 15.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».